

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue des Bateliers afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le déménagement. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue des Bateliers**
Début : **lundi, 16. décembre 2024 à 08:00**
Fin : **mardi, 17. décembre 2024 à 18:00**
Motif : le déménagement
Règlement : GRE-255-2024

Grevenmacher, le 10. décembre 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

La bourgmestre,



Monique Hermes